



LES CAPACITES EQUESTRES PROFESIONNELLES

www.cpne-ee.org

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi- Entreprises Equestres

Secrétariat : GHN

12 avenue de la république

41600 Lamotte Beuvron

Tel. 02 54 83 02 02 / Fax : 02 54 83 02 03 / info@cpne-ee.org

Que sont les CEP ?

Les capacités équestres professionnelles (CEP) sont des tests permettant de faire valider les compétences professionnelles d'un cavalier.

Les CEP existent actuellement sur trois niveaux croissants de difficultés (CEP 1, CEP 2, CEP 3). Le niveau CEP 4 est en cours d'élaboration.

Les CEP 2 et 3 sont déclinées en deux mentions : équitation et tourisme équestre.

Le candidat peut se présenter directement au niveau de son choix, sans obligation d'avoir préalablement validé les niveaux inférieurs.

Les CEP permettent d'entrer en formation professionnelle ou d'acquérir directement le niveau de sortie exigé par un diplôme.

Exemples :

- La CEP 1 est le niveau minimum requis pour l'entrée au CQP ASA.
- La CEP 2 est le niveau final pour le test de pratique à cheval du CQP ASA (UC 3) et valide le test d'entrée au BP-JEPS activités équestres (Arrêté du 18 décembre 2008).
- La CEP 3 correspond au niveau de pratique à cheval demandé en fin de formation BP-JEPS activités équestres (UC 9).

Les CEP apparaissent à l'article 59 de la convention collective du personnel des centres équestres, fiche descriptive de l'emploi, et peuvent servir à évaluer la progression d'un salarié.

Le jury est composé de représentants salariés et employeurs du secteur des entreprises équestres. Les critères de jugements sont avant tout professionnels.

Le candidat présente devant un jury professionnel des tests techniques de pratique à cheval, de travail à pied autour du cheval, de connaissance des soins, de la réglementation et de la manipulation des équidés. Les tests se déroulent généralement sur une journée.

La préparation aux CEP n'est pas règlementée par la CPNE-EE : chaque candidat se prépare individuellement et décide de s'engager pour la CEP de son choix.

La préparation peut ainsi se faire dans un centre équestre disposant d'un enseignant en règle avec la législation en vigueur.

Cette préparation peut aussi prendre la forme d'un contrat de formation professionnelle payant- titre III du Code du Travail- sous réserve que l'établissement soit déclaré en tant qu'organisme délivrant de la formation professionnelle auprès de la DRTEFP.

Les CEP étant simplement des tests équestres, il n'y a pas de parcours de formation imposé, ni de durée définie de préparation.

Dates et lieux des prochaines sessions et toute information supplémentaire :

www.cpne-ee.org

Quels sont les tests de la CEP 1 ?

1. Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, monté
2. Etre capable de soigner et équiper un cheval, ou poney, pour le travail
3. Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté
4. Etre capable d'explicitier la ou les techniques utilisées

1 - Capacité évaluée : Etre capable de contrôler l'équilibre, la vitesse et la direction d'un cheval ou poney monté, dans des situations connues et sécurisées et de se déplacer ainsi de manière autonome.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Test individuel pratique d'une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat), en carrière ou en extérieur. Description :</p> <p>Travail aux trois allures, dans un lieu sécurisé, incluant, des transitions inter-allures et l'enchaînement de courbes larges et serrées. Le test est suivi d'un entretien</p>	<p>Position, assiette et fonctionnement du cavalier (équilibre)</p> <p>Correction dans l'emploi et l'effet des aides</p> <p>Correction des exercices réalisés dans le travail (impulsion, contrôle de la direction)</p> <p>Cohérence du travail réalisé (progressivité, adaptation allures-tourner, prise en compte de l'environnement)</p>
2 - Capacité évaluée : Etre capable d'effectuer des opérations de manipulations courantes, de soins courants et de préparation au travail d'un cheval, ou poney, dans le respect du bien-être et de la psychologie de l'animal.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>test individuel pratique d'une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations suivantes :</p> <p>le pansage brider et seller un équidé soins après le travail entretien des pieds Le test est suivi d'un entretien</p>	<p>Qualité de la réalisation (justesse du geste)</p> <p>Comportement et place lors du travail (calme, attention, qualité du contact avec l'animal)</p> <p>Respect de la sécurité</p>

3 - Capacité évaluée : Etre capable mener en main au pas et au trot et de détendre à la longe aux trois allures un cheval, ou poney, tiré au sort, préalablement détendu (et préalablement enrêné si besoin), pour un travail à effectuer ultérieurement.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Test individuel pratique d'une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations suivantes : Détente à la longe d'un cheval ou d'un poney Présentation en main d'un équidé d'instruction Le test est suivi d'un entretien	Réglage et utilisation des harnachements Correction des exercices Adaptation au comportement du cheval au cours du travail Comportement et place lors du travail (calme, attention) Respect de la sécurité Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail

4 - La capacité d'explicitation est évaluée par le cumul des trois entretiens.

Quels sont les tests de la CEP 2 équitation ?

1. Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée

2. Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle incluant un parcours déterminé

3. Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté

4. Etre capable d'assurer hygiène et soins courants aux équidés

5. Etre capable d'exercer la fonction de convoyeur au sein d'entreprises de transport d'animaux vivants.

6. Etre capable d'expliciter la ou les techniques utilisées

1 - Capacité évaluée : Etre capable d'effectuer un travail sur le plat, incluant la reprise définie préalablement.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Réalisation d'un travail sur le plat d'un cheval en filet, avec éperons ou cravache facultatifs, d'une durée de 12 min, incluant la reprise définie ci-dessous Le travail comprend : <ul style="list-style-type: none"> • arrêt, pas allongé, ½ volte en chassant les hanches, • trot de travail, cession à la jambe, • galop de travail, transitions galop-trot-galop, • contre-galop, galop moyen. 	Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion) Qualité de présentation de la reprise imposée Position, assiette et fonctionnement du cavalier Correction dans l'emploi et l'effet des aides Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie) Cohérence du travail réalisé

Reprise imposée : Etant piste à main droite

En E	arrêt, immobilité, salut
EHCM	trot de travail
ME	changement de main, vers I avancer les mains et rompre le contact (sur 5m)
EF	changement de main développer le trot quelques foulées
A	doubler dans la longueur
LH	cession à la jambe droite
ME	changement de main, développer le trot quelques foulées
V	départ au galop à gauche,
FXM	ligne courbe au contre galop
HXF	changement de main,
vers X	passer au trot quelques foulées, puis repartir au galop à droite,
KXH	ligne courbe au contre galop
H	trot de travail
C	doubler dans la longueur
IK	cession à la jambe gauche
A	doubler dans la longueur
I	arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

2 - Capacité évaluée : Etre capable d'effectuer un travail à l'obstacle, incluant le parcours défini préalablement.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Réalisation d'un travail à l'obstacle, d'une durée de 10 min, incluant le parcours suivant :</p> <p>Le parcours comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 à 10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes, • longueur du parcours : de 400 à 450 m , • obstacles mobiles simples : hauteurs= 0,90 m, largeurs maxi = 1,05 m, • combinaison du double : hauteur = 0,90 m, largeur = 0,95 m, • la côte de 4 obstacles peut varier (de + ou - 5 cm) <p>Trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.</p> <p>NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.</p> <p>Durée : 10 minutes maximum (travail et parcours)</p>	<p>Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)</p> <p>Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours</p> <p>Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)</p> <p>Qualité de la réalisation du parcours déterminé</p> <p>Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)</p> <p>Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé</p> <p>Pénalités particulières</p> <p>2 Chutes = non acquis</p> <p>3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis</p> <p>Non exécution de la totalité du parcours = non acquis</p> <p>Attitude dangereuse = non acquis</p>

3 - Capacité évaluée : Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, tiré au sort : sur le plat, à la longe ou aux longues rênes, (type d'enrènement, barres au sol), ou en liberté.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Test individuel pratique d'une durée de 15 minutes (après 10 minutes de préparation pour le candidat)</p> <p>Définition de la séance tirée au sort :</p> <p>a. travail sur le plat à la longe avec enrènement b. travail sur le plat aux longues rênes. c. travail en liberté</p> <p>Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction.</p> <p>Dans la situation « c » le candidat est assisté par un ou deux aides. Il appartient alors au candidat de donner les consignes relatives à la place des aides ; le candidat peut être amené à participer à l'installation des dispositifs nécessaires.</p> <p>Durée : 15 minutes de travail au maximum.</p>	<p>Réglage et utilisation des harnachements et enrènement Correction des exercices (attitude, locomotion) Adaptation au comportement du cheval au cours du travail Comportement et place lors du travail (calme, attention) Respect de la sécurité Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail</p>

4 - Capacité évaluée : Etre capable de préparer avec l'équipement adapté un cheval, ou poney, pour un travail à effectuer, et de le soigner au retour du travail, dans le respect du bien-être et de la psychologie de l'animal

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10 mn de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations à effectuer décrites dans l'annexe correspondante.</p>	<p>Justesse et précision des gestes et réglages effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante.</p>

5 - Capacité évaluée : Etre capable de convoier des équidés au sein d'entreprises équestres transporteurs occasionnels privés d'équidés.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>5A - contrôle de connaissances écrit portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport et à la santé animale, éléments de physiologie, d'alimentation, comportement, stress, santé et pathologie au cours du transport Impact du travail du chauffeur sur le bien être des équidés <p>5B - test individuel pratique d'une durée de 10mn (après 10mn de préparation pour le candidat) portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maniement, contention, premiers soins et interventions sur les équidés en cas de nécessité 	<p>Justesse et précision des réponses écrites, puis des manipulations et interventions effectuées, selon les grilles d'évaluation décrites dans l'annexe correspondante.</p>

6 - Capacité évaluée : Etre capable d'expliquer la ou les techniques utilisées.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Cumul des entretiens individuels avec le jury, réalisés après chacun des tests pratiques, d'une durée de 10 mn chacun.	Adéquation des réponses avec la pratique Qualité de l'expression orale Proposition de solutions judicieuses

Les tests 1, 2 et 3 ne pourront pas se compenser et seront évalués sur le principe acquis/non acquis.

Quels sont les tests de la CEP 2 tourisme équestre ?

1 - Etre capable de présenter un test professionnel en terrain varié

2 - Etre capable de réaliser une épreuve professionnelle

3 - Etre capable de présenter le test professionnel non monté

4 - Etre capable d'équiper un cheval ou un poney avec un harnachement adapté

5 - Etre capable d'exercer la fonction de convoyeur au sein d'entreprises de transport d'animaux vivants.

6 - Etre capable de rendre compte et expliciter les opérations effectuées, au cours d'un entretien avec le jury

1 - Capacité évaluée : Etre capable de présenter un test professionnel en terrain varié	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Réalisation d'un parcours de maîtrise d'allure, dans une tenue adaptée au tourisme équestre. Harnachement et équipement de randonnée : selle spécifique avec sacoches et fontes, trousse de dépannage.</p> <p>L'enchaînement comprend :</p> <p>A pied, plan ascendant (+ 30° sur environ 5 m)</p> <p>Au choix contre haut (0,70/ 0,80)</p> <p>Contre bas (0,70 / 0,80 m)</p> <p>Tronc (0,80) maxi</p> <p>Reculer de 4 pas (couloir de 1 m de large)</p> <p>Montoir à droite, puis</p> <p>Au pas : autour d'un piquet (fixe et rigide , bien enfoncé)</p> <p>2 tours complets main posée ouverte</p> <p>Galop : départ au galop du pas dans une zone matérialisé</p> <p>– long 8 m largeur 2 m</p> <p>30 m de galop sur le pied indiqué par le jury</p> <p>Trot : Transition au trot enlevé à 10 du slalom</p> <p>Slalom 5 piquets – 6 m d'intervalle (hauteur des fanions 1,50 minimum) en équilibre</p> <p>Galop : départ au galop du pas dans une zone matérialisée</p> <p>– 30 m sur l'autre pied</p> <p>Pas : transition au pas à 15 m de la barrière</p> <p>Passage d'une barrière</p> <p>Trot : plan ascendant au trot en équilibre (pente 30° sur +/- 5 m)</p> <p>Plan descendant au trot assis (30° sur 5 m)</p> <p>Galop : au galop franchissement de 3 difficultés (fossé – haie – troncs – contre haut – contre bas) dont la dernière sera placée dans une courbe (rayon de 15 m)</p> <p>hauteur maxi 0,80 m</p> <p>Pas avec cheval de main :</p> <p>Plan ascendant 30° -5 m</p> <p>Slalom 5 piquets (6m d'intervalle)</p> <p>passage d'un gué (si possible)</p> <p>Arrêt du cheval monté dans un cercle de 3 m de diamètre, l'autre tenu en main...</p> <p>Descendre du cheval.</p> <p>Durée : 12 mn</p>	<p>Maîtrise des allures (à pied, pas, trot, galop)</p> <p>Maîtrise des allures (avec cheval de main)</p> <p>Qualité de réalisation du parcours et des difficultés en terrain varié</p> <p>Précision des gestes</p> <p>Respect du comportement du cheval</p> <p>Respect de la sécurité</p> <p>Comportement comme cavalier</p> <p>Pénalités particulières</p> <p>Chute = non acquis</p> <p>Attitude dangereuse= non acquis</p> <p>Non respect de la sécurité = non acquis</p>

2 - Capacité évaluée : Etre capable de réaliser une épreuve professionnelle	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Réalisation d'un parcours d'orientation et de régularité, en situation de tourisme équestre, défini comme suit : parcours extérieur d'une longueur maximum de 25 Kms, en situation de promenade préalablement organisé et comprenant une halte.</p> <p>Le candidat évolue avec des pratiquants dans les conditions définies par le jury,</p> <p>Le candidat respecte l'itinéraire fixé, ainsi que la réglementation concernant la circulation à cheval, l'utilisation des équidés, ainsi que l'organisation et l'aménagement des haltes.</p> <p>Le candidat doit choisir des allures adaptées et s'adapter aux conditions (météo, ..).</p> <p>Le candidat assure la préparation de la cavalerie, des trousse de secours et de dépannage et de la logistique.</p> <p>Durée : une journée.</p>	<p>Respect de l'itinéraire fixé initialement</p> <p>Respect des points de contrôle durant le parcours</p> <p>Correction des allures de déplacement</p> <p>Respect du comportement du cheval</p> <p>Respect des règles de sécurité (routière et équestre)</p> <p>Qualité de l'organisation de la halte</p> <p>Comportement comme cavalier</p> <p>Pénalités particulières</p> <p>2 Chutes = non acquis</p> <p>Non exécution = non acquis</p> <p>Attitude dangereuse = non acquis</p>

3 - Capacité évaluée : Etre capable de présenter le test professionnel non monté, équidé tiré au sort, sur le plat, à la longe ou aux longues rênes, (type d'enrènement, barres au sol)	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Test individuel pratique (après 10 mn de préparation pour le candidat) sur l'une des séances suivantes :</p> <p>Définition de la séance tirée au sort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travail sur le plat à la longe • travail sur le plat aux longues rênes. <p>Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, durant 10 minutes aux trois allures, en incluant des transitions et changements de direction.</p> <p>Le candidat peut être amené à participer à l'aménagement du lieu de travail.</p>	<p>Réglage des harnachements et équipements</p> <p>Adaptation au comportement du cheval au cours du travail</p> <p>Correction des exercices</p> <p>Comportement et place du candidat lors du travail</p> <p>Respect de la sécurité</p> <p>Correction dans l'accord des aides</p> <p>Cohérence et efficacité du travail</p>

4 - Capacité évaluée : Etre capable d'équiper un cheval ou un poney avec un harnachement adapté	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10 minutes de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations à effectuer décrites dans l'annexe correspondante.	Justesse et précision des gestes et réglages effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante.

5 - Capacité évaluée : Etre capable de convoier des équidés au sein d'entreprises équestres transporteurs occasionnels privés d'équidés.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>5A - contrôle de connaissances écrit portant sur :</p> <p>la réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport et à la santé animale,</p> <p>éléments de physiologie, d'alimentation, comportement, stress, santé et pathologie au cours du transport</p> <p>Impact du travail du chauffeur sur le bien être des équidés</p> <p>5B - test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10mn de préparation pour le candidat) portant sur : Maniement, contention, premiers soins et interventions sur les équidés en cas de nécessité</p>	Justesse et précision des réponses écrites, puis des manipulations et interventions effectuées, selon les grilles d'évaluation décrites dans l'annexe correspondante.

6 - Capacité évaluée : Etre capable de rendre compte et expliciter les opérations effectuées, au cours d'un entretien avec le jury.	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Cumul des entretiens individuels avec le jury, réalisés après chacun des tests pratiques, d'une durée de 10 mn chacun.	Adéquation des réponses avec la pratique Qualité de l'expression orale Proposition de solutions judicieuses

Les tests 1, 2 et 3 ne pourront pas se compenser et seront évalués sur le principe acquis/non acquis.

Quels sont les tests de la CEP 3 équitation ?

1. Etre capable de présenter les exigences fixées (sur le plat, à l'obstacle et sur le cross)
2. Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi des chevaux et des poneys
3. Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi des équipements et infrastructures
4. Etre capable d'expliquer la ou les techniques utilisées

1 - Capacité évaluée : Etre capable de présenter les exigences fixées (sur le plat, à l'obstacle et sur le cross)															
Plat : Etre capable de présenter un travail sur le plat, incluant la reprise imposée.															
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation														
<p>Réalisation d'un travail de dressage, en filet ou en bride, avec éperons et cravache facultatifs, suivi d'un entretien avec le jury. Le travail inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au trot : transitions dans l'allure, transitions trot-arrêt-reculer-trot, épaule-en-dedans, tête-au-mur, (12 m au moins) • au pas : allongement et transitions, ½ volte de 2 m maxi hanches en dedans, • au galop : transitions dans l'allure, transitions galop-pas-galop, redressement du galop, serpentine de trois boucles, avancer les mains et rompre le contact • et la partie imposée suivante : Reprise imposée étant piste à main droite 	<p>Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion) Qualité de présentation de la reprise imposée Position, assiette et fonctionnement du cavalier Correction dans l'emploi et l'effet des aides Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie) Cohérence du travail réalisé</p>														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">Entre M et R</td> <td>arrêt, immobilité, rompre au pas</td> </tr> <tr> <td>RB</td> <td>pas moyen</td> </tr> <tr> <td>Vers B</td> <td>ralentir le pas et ½ volte 4m de diam. en tenant les hanches à l'intérieur, rejoindre la piste en R en marchant droit,</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>trot de travail, continuer jusqu'en H</td> </tr> <tr> <td>HE</td> <td>épaule gauche en dedans,</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>doubler et changer de main, continuer jusqu'en P,</td> </tr> <tr> <td>P V</td> <td>½ cercle 20 m au trot de</td> </tr> </table>	Entre M et R	arrêt, immobilité, rompre au pas	RB	pas moyen	Vers B	ralentir le pas et ½ volte 4m de diam. en tenant les hanches à l'intérieur, rejoindre la piste en R en marchant droit,	R	trot de travail, continuer jusqu'en H	HE	épaule gauche en dedans,	E	doubler et changer de main, continuer jusqu'en P,	P V	½ cercle 20 m au trot de	
Entre M et R	arrêt, immobilité, rompre au pas														
RB	pas moyen														
Vers B	ralentir le pas et ½ volte 4m de diam. en tenant les hanches à l'intérieur, rejoindre la piste en R en marchant droit,														
R	trot de travail, continuer jusqu'en H														
HE	épaule gauche en dedans,														
E	doubler et changer de main, continuer jusqu'en P,														
P V	½ cercle 20 m au trot de														

	travail, vers D avancer les mains et rompre le contact sur au moins 5 m, le cheval ne modifiant pas son attitude	
VXR	changer de main, en X galop de travail à gauche	
M	½ cercle de 10m , rejoindre la piste en B,	
Entre P et F	½ cercle 20 m au contre galop passant par A,	
KE	redresser le contre-galop	
EIM	changement de main en Vers I passer au pas quelques foulées et reprendre le galop à gauche,	
C	trot de travail	
S	cercle de 10 m	
SV	tête au mur	
V	½ cercle 20 m au trot de travail,	
B	arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.	
<p>NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.</p> <p>Durée : 12 minutes (travail et reprise).</p>		

Obstacle : Etre capable de présenter le travail d'un cheval de sauts d'obstacles incluant le parcours défini.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Réalisation d'un travail à l'obstacle, incluant le parcours défini ci-après, suivi d'un entretien avec le jury.</p> <p>Le parcours comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 obstacles mobiles, dont 1 double à une foulée, et plusieurs lignes à contrats de foulées • longueur du parcours : de 400 à 450 m pour une vitesse de 350 m/mn, • 6 obstacles, dont le double : hauteur = 1,00 m (+ ou - 5 cm), largeurs maxi = 1,10 m, • 4 obstacles simples sont aux côtes maxi (1,05m) • 3 obstacles simples hors parcours sont 	<p>Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)</p> <p>Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours</p> <p>Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)</p> <p>Qualité de la réalisation du parcours déterminé</p> <p>Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)</p> <p>Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé</p> <p>Pénalités particulières</p> <p>2 Chutes = non acquis</p> <p>3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis</p> <p>Non exécution de la totalité du parcours = non acquis</p>

<p>mis à disposition pour le travail.</p> <p>NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.</p> <p>Durée : 10 minutes maximum (travail et parcours).</p>	<p>Attitude dangereuse = non acquis</p>
<p align="center">Cross : Etre capable de présenter le travail d'un cheval d'extérieur incluant le parcours de cross défini.</p>	
<p align="center">Conditions d'évaluation</p>	<p align="center">Critères d'évaluation</p>
<p>Réalisation d'un travail de cross, incluant le parcours de cross définis ci-dessous, suivi d'un entretien avec le jury.</p> <p>L'enchaînement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 à 10 obstacles fixes, générant 12 efforts maximum, dont obligatoirement : fossé, obstacles de terre et gué, une ou deux combinaisons de 2 ou 3 éléments maximum, • longueur : 1 500 m, pour une vitesse de 450 m/mn, • obstacles simples : hauteur maxi = 1 m, largeur maxi = 1,20 m, largeur au sol maxi = 1,80 m, <p>Durée : 10 minutes maximum (travail et parcours)</p>	<p>Maîtrise du train (vitesse, équilibre) et du tracé Correction et franchise des abords Correction des sauts (encadrement, adaptation au profil) Attitude et fonctionnement du cavalier : aisance et liant, solidité Accord et efficacité dans l'emploi des aides Cohérence et efficacité du travail</p> <p>Pénalités particulières 2 Chutes = non acquis 2 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis Non exécution de la totalité du parcours = non acquis Attitude dangereuse = non acquis</p>

2 Capacité évaluée : Etre capable de :

- assurer les soins courants aux chevaux et aux poneys, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité,
- réaliser les opérations quotidiennes liées au maintien de l'état de santé du cheval, en tenant compte de la législation,
- préparer la cavalerie dans le respect de la psychologie et du bien-être animal

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10 mn de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations à effectuer décrites dans l'annexe correspondante.	Justesse et précision des gestes et réglages effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante

3 Capacité évaluée : Etre capable de :

- effectuer le travail gymnastique d'un cheval, ou poney, non monté, tiré au sort,
- effectuer la mise au travail et la mise en condition d'un cheval, ou poney, de club, tiré au sort.
- d'évaluer le niveau de dressage d'un cheval, ou poney, tiré au sort, en vue de son utilisation par des pratiquants.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10 mn de préparation pour le candidat) sur l'une des situations suivantes tirées au sort : <ul style="list-style-type: none">• séances non montée travail sur le plat à la longe avec enrênement, à l'obstacle travail sur le plat aux longues rênes, à l'obstacle. travail en liberté, à l'obstacle <ul style="list-style-type: none">• séance montée évaluation du niveau d'un cheval destiné aux pratiquants sur l'épreuve de dressage ou d'obstacle de la CEP II « équitation »	Justesse et précision des gestes et opérations effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante.

4 Capacité évaluée : Etre capable d'expliquer la ou les techniques utilisées

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Cumul des entretiens individuels avec le jury, réalisés après chacun des tests pratiques, d'une durée de 10 mn chacun.	Adéquation des réponses avec la pratique, qualité de l'expression orale, proposition de solutions judicieuses

Les capacités 1 plat, 1 obstacle, 1 cross et 2 (tirée au sort) ne pourront pas se compenser et seront évaluées sur le principe acquis/non acquis

Quels sont les tests de la CEP 3 tourisme équestre ?

1. Etre capable de présenter les exigences fixées (maîtrise d'allures en terrain varié, POR, travail monté avec un cheval en main)
2. Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi des chevaux et des poneys
3. Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi des équipements et infrastructures
4. Etre capable rendre compte et expliciter les opérations effectuées, au cours d'un entretien avec le jury

1. Etre capable de présenter les exigences fixées (maîtrise d'allures en terrain varié, POR, travail monté avec un cheval en main)	
Maîtrise d'allures	
Capacité évaluée : Etre capable de présenter le travail d'un cheval en terrain varié	
Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>L'épreuve se déroule à cheval dans une tenue adaptée au tourisme équestre, harnachement et équipement de randonnée, selle spécifique, sacoches fontes, trousse de dépannage.</p> <p>Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.</p> <p>Le candidat effectue le parcours avec son cheval ou celui attribué (préalablement détendu.)</p> <p>Difficultés du parcours en terrain varié : Trot : en équilibre plan ascendant de 30° Branches basses (0m 40 au dessus du garrot) Assis – plan descendant de 30° Bordure maraîchère long de 8 mX0m80 Arrêt en bout de bordure maraîchère Reculer : reculer de 2 m repartir au pas Galop a 15 m départ au galop à gauche zone matérialisée 8mX2 Slalom de 5 piquets (intervalle 8 m) suivi d'une courbe ¼ de cercle 10 m rayon Ligne de +/- 50 m délimité par PO Bordure maraîchère Pas : Maniabilité dans un labyrinthe (déplacement épaules et hanches) Barrière type passage à niveau Galop : départ galop à droite zone matérialisé 8mX2 Franchissement d'un tronc (0m90 maxi)</p>	<p>Maîtrise des allures Réalisation des difficultés en terrain varié Précision des gestes Respect du comportement du cheval Respect de la sécurité Correction et efficacité des aides</p> <p>Pénalités particulières 2 chutes = non acquis Attitude dangereuse = non acquis</p>

<p>Contre bas (0m90 maxi) Bordure maraîchère Arrêt en bout de bordure Repartir au trot Pas progressivement prendre le pas Arrêt dans un cercle de 3m00 Descendre à droite cheval immobile</p> <p>Durée : 12 minutes (parcours individuel, puis cheval en main)</p>	
--	--

POR

Capacité évaluée : Etre capable de réaliser un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel d'une vingtaine de kilomètre maximum par tronçon à vitesse imposée par le jury

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>L'épreuve consiste à réaliser un parcours d'Orientation et de régularité en milieu naturel d'une vingtaine de Km maximum – par tronçons à des vitesses imposées par le jury comprises entre 5 Km/h, et 9 km/h selon la difficulté du terrain</p> <p>Le candidat reporte l'itinéraire sur sa carte puis prend le départ après avoir équipé son cheval, qu'il a détendu par le candidat.</p> <p>Durée : une demi-journée</p>	<p>Respect de l'itinéraire fixé initialement Correction des vitesses imposées pour chaque tronçon Respect des points de contrôle durant le parcours Respect du comportement du cheval Comportement du cavalier</p> <p>Pénalités particulières 2 Chutes = non acquis Non exécution= non acquis Attitude dangereuse = non acquis</p>

monté avec cheval en main

Capacité évaluée : Etre capable de réaliser le travail d'un cheval ou d'un poney monté avec cheval de main bâti ou non.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le candidat réalise un travail avec cheval de main bâti ou sellé, en terrain varié, avec un cheval de main. Cette épreuve est réalisée après l'épreuve de maîtrise d'allure en terrain varié.</p> <p>Au pas : Conduite sur + 50 m avec l'épaule du cheval à hauteur de la jambe du cavalier Plan ascendant de 30° Plan descendant de 30° Passage de gué</p> <p>Au trot : Slalom de 5 piquets (intervalle 8m) Arrêt dans un cercle de 3m</p> <p>Descente du cheval - immobilité</p>	<p>Respect du comportement du cheval Place du cheval de main Respect de la sécurité Correction et efficacité des aides</p> <p>Pénalités particulières Dépassement du cavalier, lâcher du cheval = non acquis Non exécution = non acquis Attitude dangereuse = non acquis</p>

2-3 Capacité évaluée : Etre capable de :

- assurer les soins courants aux chevaux et aux poneys, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité,
- réaliser les opérations quotidiennes liées au maintien de l'état de santé du cheval, en tenant compte de la législation,
- préparer la cavalerie dans le respect de la psychologie et du bien-être animal.

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Test individuel pratique d'une durée de 10 mn (après 10 mn de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations à effectuer décrites dans l'annexe correspondante.	Justesse et précision des gestes et réglages effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante

2-3 Capacité évaluée : Etre capable d'effectuer le travail gymnastique, et la mise au travail et en condition d'un cheval ou d'un poney non monté

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le candidat travaille son cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.</p> <p>Définition des situations :</p> <ul style="list-style-type: none">• non montées <p>a) travail sur la plat à la longe b) travail sur le plat aux longues rênes c) présentation en main, à l'arrêt, au pas et au trot « Modèles et allures »</p> <ul style="list-style-type: none">• montées <p>Réaliser un des tests montés de la CEP II Durée : 10 minutes</p>	Justesse et précision des gestes et opérations effectués, selon la grille d'évaluation décrite dans l'annexe correspondante.

4

Capacité évaluée : Etre capable d'analyser et expliciter les opérations effectuées, au cours d'un entretien avec le jury

Conditions d'évaluation	Critères d'évaluation
Cumul des entretiens individuels avec le jury, réalisés après chacun des tests pratiques, d'une durée de 10 mn chacun.	Adéquation des réponses avec la pratique, qualité de l'expression orale, proposition de solutions judicieuses

Les capacités 1 maîtrise d'allures, 1 POR, 1 monté avec cheval en main et 2 tiré au sort ne pourront pas se compenser et seront évaluées sur le principe acquis/non acquis

Comment s'inscrire à une CEP ?

L'inscription se fait en ligne sur le site www.cpne-ee.org . Il vous faut préalablement vous inscrire dans l'espace élève.

Dans votre espace élève, cliquer sur **Calendrier des CEP** .

Rechercher une CEP

Région / département :	<input type="text" value="Indifférent"/>
Période :	mois : <input type="text" value="Indifférent"/> année : <input type="text" value="Indifférent"/>
Type de CEP :	<input type="text" value="Indifférent"/>
<input type="button" value="Lancer la recherche"/>	

Saisir vos critères de recherche : lieu, date, niveau de CEP. Vous pouvez laisser « indifférent » pour tous ces critères, à ce moment là, la liste complète des CEP apparaîtra. Puis cliquer sur

Le résultat de votre recherche s'affiche :

Résultats de la recherche

CEP ouvertes aux inscriptions

N° CEP	Type	Date	Département	Région	Détails	Action
1806C12	CEP 1	16/09/2006	Cher	Centre	Voir les détails	S'inscrire

[Effectuer une nouvelle recherche](#)

Cliquez ici pour vous inscrire

CEP n° 1806C12

INFORMATIONS

Type : CEP 1
Date : 16/09/2006

Nombre total de places : 1
Places restantes : 1
Dont places réservées : 0

Organisateur
Club hippique A

18200 Bourges
Tél. : Fax :
Mail : Site :

Renseignements :
Chevaux et harnachements fournis par l'organisateur

[S'inscrire à cette CEP](#)

Le nombre de places réservées indique que la personne s'est inscrite en ligne mais sa confirmation par chèque n'a pas encore été reçue par la CPNE-EE

Cliquez ici pour vous inscrire

Inscription CEP

Merci de relire ceci attentivement avant de confirmer votre engagement :

Vous allez vous engager pour l'examen suivant :

INFORMATIONS GENERALES	
Type : CEP 2 Mention Equitationn° 5909C2EQ5	Nombre total de places : 8
Date : 23/02/2009	Nombre de places prises : 5
Lieu : INSTITUT DE GENECH FERME EQUESTRE DE LA RATRIE RUE DE LA LIBERATION 59242 GENECH	Nombre de places réservées : 3
TARIF D'INSCRIPTION	
Quand vous aurez validé votre inscription, vous devrez faire par chèque. Selon votre situation, 2 tarifs d'inscription sont possibles :	
Plein tarif : 125 € Ce tarif concerne le cas où votre engagement est payé par un organisme public ou pris en charge dans le cadre d'un contrat de professionnalisation par exemple Pour choisir ce tarif, veuillez cocher la case ci-dessous : <input type="checkbox"/> Je ne demande pas la subvention Eperon et je règle mon inscription à l'avance	Tarif réduit grâce à la subvention Fonds Eperon : 65 € Dans le cas où vous payez personnellement votre engagement Pour demander une subvention Fonds Eperon, veuillez cocher la case ci-dessous si toutefois vous remplissez les conditions : <input type="checkbox"/> Je demande la subvention fonds Eperon pour réduire le tarif de mon engagement en CEP et certifie ne pas être bénéficiaire d'un financement de formation professionnelle (ASSEDIC, FAFSEA, Conseil Général...)
ASSURANCE	
<input type="checkbox"/> Je certifie être assuré à titre personnel en responsabilité civile et individuelle accident pour la pratique de l'équitation. Je prends en charge qu'une attestation pourra m'être demandée le jour de l'épreuve (licence fédérale en cours de validité, certificat d'un cabinet d'assurance, etc.)	
<input type="button" value="Engager"/>	<input type="button" value="Annuler"/>

Le passage d'une CEP est payant pour le candidat. Une partie peut être pris en charge par une subvention du Fonds Eperon, sous conditions.

Votre obligation d'assurance

Si vous ne disposez d'aucun financement, cochez cette case.

Cliquez ici pour vous inscrire

Voici le message qui apparaît :

Votre demande d'inscription a été pris en compte sous la référence : E91154684660

Afin de valider cette inscription, veuillez adresser le plus rapidement possible un chèque d'un montant de 65 € libellé à l'ordre de l'AGCPNE EE à l'adresse suivante :

CPNE-EE
Secrétariat GHN
12 avenue de la république
41600 lamotte Beuvron

Vous serez averti par mail ainsi que dans votre espace élève de l'avancement de votre inscription. Les sessions CEP sont susceptibles d'être annulées s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits.

Un mail de confirmation vous a été envoyé.

N'OUBLIEZ PAS D'ENVOYER VOTRE CHEQUE. A DEFAUT, VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE ET VOUS NE POURREZ PAS VOUS PRESENTER LORS DES TESTS.

Quel est le coût des CEP ?

Le passage d'une CEP est payant pour le candidat. Une partie des coûts peut être pris en charge par une subvention du Fonds Eperon, sous conditions.

	Coût total pour le candidat	Somme reversée à la structure organisatrice
CEP 1	110€ Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : 65€	45€
CEP 2 Equitation	125€ Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : 65€	60€
CEP 2 Tourisme Equestre	190€ Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : 65€	125€
CEP 3 Equitation	140€ Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : 65€	75€
CEP 3 Tourisme Equestre	205€ Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : 65€	140€

Ce coût comprend les frais de déplacement des juges, la mise à disposition d'un équidé et de son harnachement pour le passage de chaque test, l'usage des installations et du matériel de la structure accueillante.

Subvention Fonds Eperon :

La partie des frais concernant la mise à dispositions d'équidés et d'installations équestres peut faire l'objet d'un financement par le Fonds Eperon. **Cette prise en charge est exclusivement réservée aux candidats n'ayant pas bénéficiés d'un financement de formation professionnelle (Assedics, Conseil Général, FAFSEA...)**. Le candidat indique lors de son inscription à la CEP qu'il peut bénéficier de la subvention et adresse alors un chèque de 65 euros (au lieu de 110 par exemple pour la CEP 1) à l'AG CPNE-EE.

Comment organiser une session d'examen CEP ?

Vous êtes un établissement équestre et vous souhaitez organiser des Capacités Equestres Professionnelles, vous devenez donc **centre de certification**.

Chaque CPRE-EE détermine pour sa région les lieux et dates des CEP. Aucune demande d'habilitation n'est nécessaire pour les centres qui doivent disposer de la cavalerie et des installations nécessaires au passage des CEP par les candidats.

Contactez votre CPRE-EE pour lui indiquer que vous souhaitez devenir centre de certification.

La CPRE-EE organise avec vous les dates des sessions CEP et se charge de convoquer les jurys. Une somme de 15 euros par candidat et par test est accordée au centre de certification.

Renseignements complets sur les CEP, le calendrier des sessions d'examen, le CQP ASA, les textes de référence etc. sur le site www.cpne-ee.org